

CONTRAT DE PARTENARIAT

Vous êtes Propriétaire sur Coin Branché ?

Version vulgarisée — Document 4/6

 ****À propos**** : Ce document est la version simple du contrat que vous signez avec Coin Branché en tant que Propriétaire. La version juridique complète fait foi en cas de doute.

Le résumé en 2 lignes

Vous êtes **Propriétaire** d'un lieu atypique (villa, cabane, maison traditionnelle, etc.) et vous voulez le proposer à la location via Coin Branché. Ce contrat explique **comment on travaille ensemble, ce qu'on attend de vous et ce qu'on fait pour vous**.

Qui fait quoi ?

Vous (Propriétaire)	Coin Branché (la Plateforme)
 Vous proposez votre lieu	 On le rend visible sur le site et l'app
 Vous décrivez votre lieu	 On aide les Clients à vous trouver
 Vous gérez vos disponibilités	 On encaisse le paiement
 Vous accueillez les Clients	 On vous reverse l'argent (moins notre commission)
 Vous offrez un bon séjour	 On protège vos données

Ce qu'on attend de vous

1. Votre lieu doit être ****légitime et conforme****

- Vous devez être le **vrai propriétaire** (ou avoir une autorisation écrite du propriétaire)
- Votre lieu doit être **aux normes** (sécurité, hygiène)
- Vous devez avoir une **assurance responsabilité civile**
- Vous devez être **en règle avec les impôts**

2. Votre Annonce doit être ****honnête****

- ☒ Les **photos** doivent être vraies et récentes
- ☒ Le **prix** doit être le vrai prix
- ☒ Le **calendrier** doit être à jour
- ☒ Toutes les **particularités** doivent être mentionnées

3. Vous devez ****bien accueillir**** les Clients

- Le lieu doit être **propre et en bon état**
- Tout doit être **comme dans la description**
- Vous devez être **joignable** pendant le séjour

4. Vous devez ****honorer les réservations****

- ✗ Pas de **sur-réservation** (vendre le même créneau à plusieurs Clients)
 - ✗ Pas de **suppléments** demandés en dehors de la plateforme
 - ☒ **Inform**er la plateforme en cas de problème
-

BJ Si votre lieu est un bien patrimonial

Le Bénin a un patrimoine riche : châteaux, palais royaux, maisons traditionnelles, sites sacrés...

Si votre lieu en fait partie, vous devez :

- 🏛️ Respecter la législation sur le patrimoine
 - 🚫 Ne pas faire de modifications non autorisées
 - 🇳🇪 Préserver l'**intégrité historique et culturelle** du lieu
 - 🚩 Informer la plateforme de toute restriction
-

💰 Combien ça coûte ?

La commission

Coin Branché prend une **commission** sur chaque réservation payée. Le montant dépend de :

- 📅 La **saison** (haute / basse)
- 🇳🇪 Votre **volume** d'activité (plus vous louez, moins c'est élevé)
- 🏆 La **catégorie** de votre lieu (standard / premium / insolite)

💡 ***Pour connaître le barème exact**, consultez la grille tarifaire disponible sur la plateforme.*

Quand êtes-vous payé ?

- **7 jours ouvrés** après l'arrivée du Client
- Par **Mobile Money** ou **virement bancaire** (vous choisissez)

Et si le Client annule ?

Selon la politique d'annulation choisie (**souple / modéré / strict**), une partie peut être remboursée. La commission reste due à la plateforme sur les sommes réellement perçues.

✗ Annulation : ce qu'il faut savoir

Le Client peut annuler

Selon la politique que **vous avez choisie**, le Client reçoit un remboursement plus ou moins important.

Vous voulez annuler une réservation ?

⚠️ C'est très encadré ! Si vous annulez une réservation confirmée :

- Vous devez **rembourser intégralement** le Client
- Vous devez prendre en charge les **frais de relogement**
- Vous ne payez **pas de commission** sur cette réservation
- ✗ **3 annulations injustifiées** en 12 mois = **suspension de votre compte**

★ Le système d'avis

Après chaque séjour, le Client vous note. Si votre note tombe **sous 3/5** sur 6 mois, ou si on reçoit des plaintes répétées, on peut :

-  Vous **avertir**
-  **Suspendre** temporairement votre lieu
-  **Résilier** votre compte

Assurances et problèmes

Votre assurance

Vous devez avoir une **assurance responsabilité civile** qui couvre les dommages aux Clients pendant leur séjour.

Si un Client casse quelque chose ?

- Signalez-le à la plateforme sous **48h**
- Envoyez des **photos et justificatifs**
- Essayez d'abord de régler ça **à l'amiable** avec le Client
- Sinon, on a un **médiateur** pour vous aider

Ce que Coin Branché ne couvre PAS

-  Les dommages dans votre lieu
-  Si vous n'avez pas d'assurance
-  La qualité de votre accueil

Vos données

On garde vos informations (nom, téléphone, RIB, etc.) en sécurité, conformément à la loi. Vous pouvez demander à **voir, corriger ou supprimer** vos données à tout moment.

Comment quitter Coin Branché ?

Vous pouvez **arrêter quand vous voulez** :

- Envoyez-nous un **email**
- Respectez un **préavis de 30 jours**
-  Mais vous devez d'abord **honorer toutes les réservations déjà confirmées**

On peut aussi **nous arrêter** si :

- Vous ne respectez pas les règles
 - Vous êtes inactif pendant plus de 12 mois
 - Vous avez des problèmes de qualité persistants
-



En cas de problème entre nous

On essaye toujours de **se parler d'abord** !

- 1 **Contactez-nous** par email
- 2 On cherche une solution pendant **60 jours**
- 3 Si ça ne marche pas → **Tribunaux de Cotonou** (droit béninois)



Ce contrat peut évoluer

Coin Branché grandit ! On peut modifier ce contrat de temps en temps. On vous préviendra **30 jours avant** par email. Si vous n'êtes pas d'accord, vous pouvez arrêter sans pénalité.



Contact

-  Email : [à compléter]
-  Téléphone : [à compléter]
-  Cotonou, Bénin

Version 1.0 — Entrée en vigueur le [à compléter]

Cette version vulgarisée résume le contrat. En cas de contradiction avec la version juridique complète, c'est la version juridique qui fait foi. À valider par un avocat béninois avant utilisation officielle.